

## Arrêté Municipal provisoire réglementant le stationnement rue Docteur Mercier

Le Maire de la Ville de NANTUA,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2213-1, L.2213-2, L.2213-3 et L.2213-4,

Vu le Code de la Route et notamment les articles L 411.1 et R 411.8,

Vu le Code pénal et notamment l'article R 610-5,

Vu la demande présentée par l'entreprise TOURNIER – ZA les Pellants – 01430 Saint Martin du Fresne ;

Vu le bénéficiaire, Monsieur Gréau, 20 rue Docteur Mercier – 01130 Nantua;

Considérant que les travaux de reprise d'un plancher au 20 rue Docteur Mercier nécessitent une restriction de stationnement du 18/07/2023 au 26/07/2023 inclus.

## ARRETE

<u>ARTICLE 1</u>: Le stationnement sera interdit devant le 20 rue du Docteur Mercier pour permettre le stationnement des véhicules de chantier.

ARTICLE 2 : Tout véhicule en stationnement sera déplacé et mis en fourrière.

ARTICLE 3: Le passage des piétons devra s'effectuer en toute sécurité.

<u>ARTICLE 4</u>: Les présentes dispositions seront portées à la connaissance des usagers par une signalisation réglementaire à la charge et sous la responsabilité de l'entreprise TOURNIER qui restera responsable des accidents pouvant résulter d'un défaut ou d'une insuffisance de cette signalisation.

## **ARTICLE 5 - Redevance**

La présente autorisation fera l'objet du paiement d'une redevance calculée conformément aux dispositions décidées par délibération du conseil municipal n°2021-91 du 6 décembre 2021. Après vérification par la police municipale du terrain occupé, un titre de recette sera établi selon les modalités suivantes :  $1 \text{\'e}/\text{m}^2$  ou ml/jour d'occupation pour travaux avec un forfait minimum incompressible de 50 euros.

<u>ARTICLE 6</u>: Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de NANTUA, Monsieur le Responsable du Service de Police Municipale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 7 : Ampliation sera adressée à :

M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de NANTUA

M. le Chef d'Agence du Conseil Général

M. le Chef de Centre des Sapeurs Pompiers

M. le Responsable de la Police Municipale

M. le Responsable des Services Techniques Municipaux

**Entreprise TOURNIER** 

**Affichage** 

Fait à NANTUA le 17 juillet 2023 Le Maire, Jean-Pascal THOMASSET